



Cahier d'acteur n°34

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Syndicat mixte d'aménagement
et de gestion du Parc naturel
régional du Gâtinais français**

Maison du Parc, 52 route de Corbeil,
91590 Baulne

Standard : 01 64 98 73 93

Fax : 0164 98 71 90

www.parc-gatinais-francais.fr

contact@parc-gatinais-francais.fr

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est un projet de territoire regroupant : l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements de l'Essonne et de la Seine et Marne, 8 Communautés de Communes et 69 Communes. Ceux-ci se sont engagés, en signant la Charte du Parc, pour une préservation et une valorisation durables de ce territoire. Le classement du Parc naturel régional du Gâtinais français a été renouvelé le 27 avril 2011, pour douze années.

La charte du Parc définit la stratégie de développement de notre territoire en s'appuyant sur 3 axes stratégiques :

- agir pour la préservation durable des richesses du territoire,
- mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement,
- mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.

Le Parc représente un territoire de 75 640 hectares, abritant 82 153 habitants.

Il s'agit d'un territoire rural, principalement composé par des terres agricoles (58 % de l'occupation du sol), des bois et forêts (31 %), des villages (7,5 %) et des milieux naturels ouverts remarquables (platières gréseuses, pelouses calcicoles, landes à callunes, marais et tourbières – 2%). L'économie locale y est essentiellement rurale, on y dénombre environ 458 exploitations agricoles qui valorisent une surface de 44 234 hectares.

Un lieu majeur de la biodiversité en Ile-de-France

Le Gâtinais français est un des lieux majeurs de la biodiversité en Ile-de-France, reconnu au niveau international par l'UNESCO par un classement en Réserve de Biosphère. Si l'on considère le fuseau potentiel de passage de la Ligne Grande Vitesse présenté par le maître d'ouvrage, les milieux naturels, la faune et la flore impactés sont très nombreux :

- Les sites Natura 2000 de la Haute-Vallée de l'Essonne et des pelouses calcaires du Gâtinais, sont classés au titre de la Directive européenne Habitats, faune, flore. Ces sites permettent la protection de milieux exceptionnels, comme les pelouses calcaires et sablo-calcaires, landes sèches ou encore les marais tourbeux de l'Essonne. On y trouve 21 espèces de fleurs et 21 espèces d'insectes protégées, ainsi que 24 espèces d'orchidées.

- Une trame verte et bleue d'intérêt national est identifiée dans le schéma régional des continuités écologiques. Cette trame, appelée arc vert sud francilien, traverse le Parc d'Est en Ouest en utilisant les coteaux, vallées et grands massifs boisés du territoire (forêt des Trois-Pignons, Bois de Milly, vallée de l'Essonne, forêts de Bouville-Vayres-sur-Essonne et D'Huison-Longueville, coteaux boisés de D'Huison à Chamarande) (voir carte page suivante).

- Deux autres trames verte et bleue d'intérêt régional passent par les vallées de l'Essonne et de la Juine.

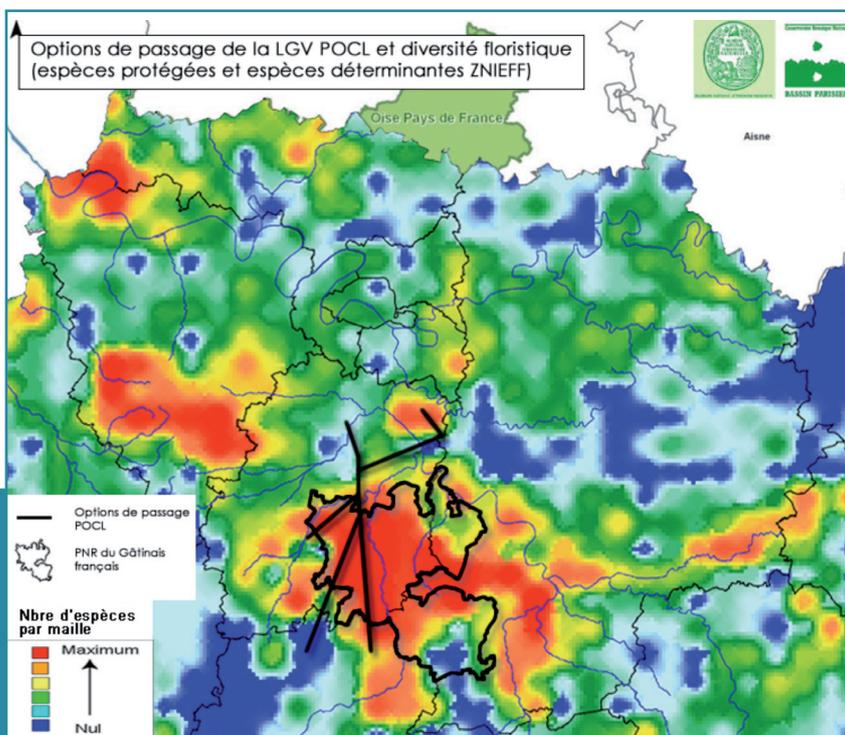
- L'analyse du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien a montré que le secteur de Fontainebleau et du Gâtinais est le secteur le plus dense et le plus riche en Ile-de-France en nombre d'espèces de fleurs protégées et/ou déterminantes ZNIEFF (voir carte ci-dessous).

- La puissance publique, les collectivités, les agriculteurs et les associations environnementales travaillent depuis les années 80 pour protéger l'avifaune de Plaine du Sud Essonne. Le travail de suivi a montré que le sud Essonne est l'un des trois plus importants bastions d'Ile-de-France pour les oiseaux de Plaine. On trouve notamment de fortes populations d'oedicnèmes criards, de busards (cendrés, Saint-Martin et des roseaux), d'alouettes lulu, de pics noirs, de Bondrées apivores et de pie-grièches écorcheurs. L'outarde canepetière, autrefois nicheuse, peut encore être vue de passage sur ce plateau agricole. Toutes ces espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et protégées au niveau national.

- On trouve également de nombreux sites, et zones de préemption, classés en "Espaces naturels sensibles" par le Conseil général de l'Essonne pour préserver les milieux naturels.

- On compte plus de trente ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1, dans la zone du projet. Validées par l'Etat, les ZNIEFF 1, sont des inventaires des sites écologiques qui concentrent un nombre élevé d'espèces animales ou végétales originales, rares ou menacées, caractéristiques du patrimoine naturel régional et national.

- Une importante population de cerfs est présente sur le massif forestier de Bouville. Cette population est déjà isolée des autres populations de cerfs de l'Ouest de l'Ile-de-France du fait des infrastructures routières et ferroviaires existantes.



Crédits : Muséum National d'Histoire Naturelle – Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Le patrimoine géologique

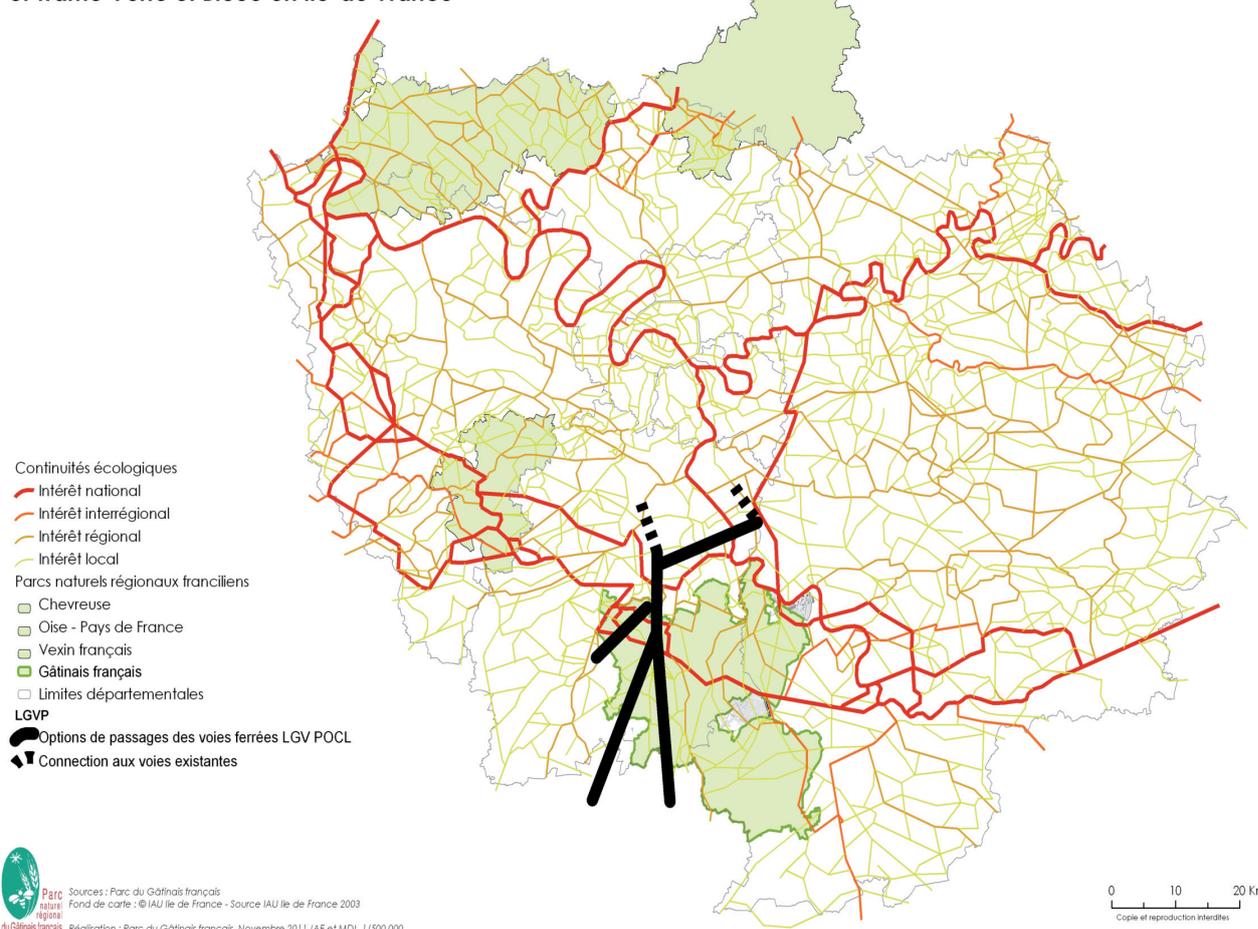
Une autre de nos richesses, le patrimoine géologique, est aussi menacée car **deux sites de la Réserve nationale des sites géologiques de l'Essonne se trouvent sur le tracé du projet** (sites d'Auvers-Saint-Georges et de Villeneuve-sur-Auvers). Ce patrimoine est complété par de très nombreuses gravures rupestres dispersées sur l'ensemble de notre territoire. 1200 ont été dénombrées sur le Parc, sur les parois des petites cavités des blocs rocheux : les abris ornés. Ce qui fait de notre territoire un des sites les plus riches de France en la matière !

Le territoire du Parc correspond au Gâtinais français occidental. Ses paysages sont caractérisés par l'imbrication étroite des espaces cultivés et naturels. Terroirs de clairières et terres de lisières forestières sont déterminés par les écharpes boisées conjuguées aux reliefs des buttes et coteaux. Les affleurements et chaos de grès, dont l'extension est exceptionnelle, composent des paysages singuliers pour une région de plaine. Crêtes gréseuses et buttes-témoins forment des signaux paysagers annonçant les horizons du Gâtinais français depuis les plaines et les plateaux qui l'entourent.

Le projet de ligne grande vitesse impactera définitivement nos paysages. En effet, l'aire d'étude comprend trois sites classés : Moyenne-Vallée et Haute-Vallée de l'Essonne, ainsi que celui de la Juine. De nombreuses entités paysagères de notre territoire risquent d'être dégradées (Plateau de Beauce-Gâtinais et reliefs Juine-Essonnes, la vallée de l'Essonne et plateau de Mondeville-Videlles), alors que les élus de la Région, des Départements, des Communes et l'Etat se mobilisent depuis la création du Parc pour leur étude et leur protection par l'intermédiaire de chartes paysagères, d'atlas communaux et la mise en place d'un observatoire photographique.

Mais l'impact d'une ligne à grande vitesse ne se limite pas aux questions environnementales et paysagères. **L'infrastructure ferroviaire nécessite la consommation de terres agricoles et forestières.** En effet, l'emprise d'une LGV est d'environ 10 ha du kilomètre. Si l'on considère une moyenne de 17 kilomètres de passage dans le Parc, ce sont 170 ha de terres agricoles et forestières qui disparaîtront ! Soit l'équivalent de plus de la moitié d'un village du Gâtinais !

Options de passage de la LGV POCL et Trame Verte et Bleue en Ile-de-France



CONCLUSION

A l'heure du Grenelle de l'Environnement, de l'élaboration de la trame verte et bleue et de la stratégie nationale de la Biodiversité qui ont fixé comme objectif d'arrêter la perte de la biodiversité, le projet POCL ne peut ignorer cette obligation ! Or nous savons que les dégâts potentiels seront inestimables et irréversibles, tant sur notre cadre de vie, notre patrimoine naturel et culturel, nos paysages et sur nos terres agricoles. Les réalisations d'autres lignes à grande vitesse nous l'ont montré, on ne récupère jamais ce qui a été détruit. Les mesures compensatoires (passages à faune, zones humides, vieux boisements, etc) sont des pis-aller que le maître d'ouvrage déléguera aux collectivités et aux associations. Nos paysages, nos exploitations agricoles, nos forêts, notre faune et notre flore rares à l'échelle nationale, pour la plupart des espèces qui la composent, seront à jamais détruits !

C'est pourquoi le **syndicat mixte du Parc naturel régional du Gâtinais français s'oppose à ce projet, dans son état actuel. Il demande à ce que soit étudiée une solution empruntant l'itinéraire du RER C, accompagné des aménagements sonores et visuels nécessaires pour ne pas ajouter de nouvelles nuisances aux populations riveraines. Cette solution doit minimiser au maximum les impacts sur notre territoire, et même si pour cela le TGV devait perdre 10 minutes sur son temps de trajet.**



**Syndicat mixte d'aménagement
et de gestion du Parc naturel
régional du Gâtinais français**
Maison du Parc, 52 route de Corbeil,
91590 Baulne
Standard : 01 64 98 73 93
Fax : 01 64 98 71 90
www.parc-gatinais-francais.fr
contact@parc-gatinais-francais.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL